



DÉLIBÉRATION N° 15/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :
FINANCES
BUDGET ANNEXE CAMPING
Présentation du rapport annuel
retracant l'exécution de la
Délégation de Service Public en
2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Mme Florence PLUCHART, Conseillère Municipale Déléguée en charge du Cadre de Vie – Camping, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 09/2023 en date du 02 février 2023, l'exploitation du Camping « Volvic, Pierre et Sources » a été confiée à la société ONLYCAMP dans le cadre d'une Délégation de Service Public sous forme de concession à compter du 1^{er} mars 2023.

L'article 33 du contrat de concession prévoit notamment la rédaction par le délégataire d'un rapport d'activité pour permettre à la Commune de vérifier et contrôler le fonctionnement, les conditions techniques et financières de la gestion du service délégué ainsi que la qualité du service rendu aux usagers. Ce rapport d'activité doit répondre aux exigences posées conformément aux dispositions des articles L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L. 3131-5 et R. 3131-1 et suivants du Code de la commande publique.

Pour tenir compte des spécificités du secteur d'activité concerné, le délégataire doit fournir à la Commune :

- Un rapport d'activité (dit rapport de fin de saison), au plus tard à la fin du mois de janvier suivant l'année concernée,
- Un rapport financier (dit compte rendu financier), après établissement des bilans, et au plus tard avant le 1^{er} juin suivant l'année concernée.

Le délégant peut demander au délégataire d'effectuer une présentation de ces différents documents afin d'obtenir les explications et commentaires qui lui sembleraient nécessaires.

A ce titre, et dans le cadre d'une réunion en date du 13 février 2024, la société ONLYCAMP a présenté le rapport d'activité de fin de saison au titre de la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2023 à la Commune de Volvic.

Ce document retrace, notamment, les faits marquants de la saison, les chiffres clés en matière de fréquentation et de chiffre d'affaires, les outils de commercialisation et le niveau de satisfaction de la clientèle.

Les tarifs de la saison 2024 ont, également, été présentés à la Commune dans les conditions prévues à l'article 24 du contrat de concession.

La nouvelle grille tarifaire a pour objet de simplifier les tarifs et à les uniformiser conformément à la politique tarifaire de l'ensemble du réseau ONLYCAMP.

Ainsi, la grille tarifaire 2024 proposée pour le Camping « Volvic, Pierre et Sources » propose, désormais, des périodes tarifaires selon soit une période de basse saison soit une période de haute saison.

Les forfaits relatifs à la location des emplacements de camping ont été retravaillés pour revenir à un forfait « camping » et à un forfait « rando / cyclo » dédié à la clientèle de cyclotouristes, auxquels viennent s'ajouter, le cas échéant, des suppléments à tarif unique sur toute l'année.

De même, le délégataire propose d'augmenter les tarifs 2024 eu égard au contexte économique inflationniste et au programme d'investissement engagé comme suit :

Emplacements Pitches

Prix en € Price in €	Forfaits	
	Hors juillet-août Rest of the year	Juillet & août July & August
Forfait camping Camping package 	15€	22€
Forfait rando/cyclo Hike/bike package 	10€	13€

Prix en € Price in €	Suppléments	
	Hors juillet-août Rest of the year	Juillet & août July & August
Adulte (à partir de 13 ans) Adultes (from 13)	5€	
Enfant (de 5 ans à 12 ans) Kids (from 5 to 12)	3€	
Enfant (de 0 à 4 ans) Kids (from 0 to 4)	0€	
Animal Pet	2€	
Installation supplémentaire Additional equipment	4€	
Electricité Electricity	5€	

Hébergements Rentals

Période verte Green period	Période jaune Yellow period	Période orange Orange period
-------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Nos hébergements tollés Our canvas accommodation

Tente Lonna 2 pers. Lonna tent 2 pers.	25 €	30 €	35 €
Tentes Lodge et Ponza 5 pers. Lodge and Ponza tents 5 pers.	40 €	60 €	70 €

Nos chalets Our chalets

Chalet 6 pers. (2 chambres) Chalet 6 pers. (2 bedrooms)	55€	75€	85€
Chalet 8 pers. (3 chambres) Chalet 8 pers. (3 bedrooms)	70€	97€	110€
2 nuits minimum			

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Florence PLUCHART entendue, et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de fin de saison 2023 ci-joint et établi par le délégataire du Camping « Volvic, Pierre et Sources »,
- **APPROUVE par 21 voix « pour » et 6 « abstentions »** la grille tarifaire 2024 du Camping « Volvic, Pierre et Sources ».

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 8/4/2024

Publié ou notifié

le : 9/4/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

